

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000996-195

DATE : le 13 SEP. 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

RÉAL CHARBONNEAU
Demanderesse

c.
LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.
Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Gary D. D. Morrison;

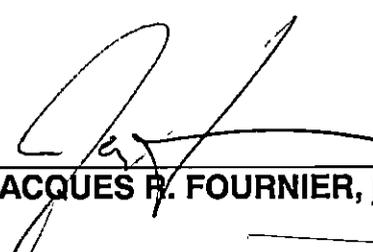
[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Gary D. D. Morrison pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Sylvain Lussier pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



JACQUES R. FOURNIER, juge en chef